

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA VILLE DE CHAUMONT

Conseil Municipal du 10 mars 2023

**Objet : Rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2023**

Le dix mars deux mille vingt-trois, à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués le trois mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, à la Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Christine GUILLEMY, le Maire.

Monsieur Olivier CHANTIER, Conseiller municipal, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil municipal : 35

Membres du Conseil municipal en exercice : 34

**PRESENTS** : 27

Christine GUILLEMY, Paul FOURNIE, Isabelle FENAUX- MILLOT, Gérard GROSLAMBERT, Céline BRASSEUR, Pierre ETIENNE, Thierry ALONSO, Jessica GOULIN, Sophie NOEL, Frédéric ROUSSEL, Patrick VIARD, Didier COGNON, Christophe FISCHER, Michèle LEMAIRE, André Xavier RESLINGER, Sylvie CORDIER, Laurence AÏDAN, Olivier CHANTIER, Marie-Christine MURGIDA, Olivier DORE, Karine COLOMBO, Nabil CHAOUI, Khalid BOUSABATA, Lise COURTOIS, Alexandre PERNET, Sylvain DEMAY, Jean-Marie JODER

**EXCUSES** : 5

Véronique NICKELS, Catherine SFEIR-LAVIGNE, Catherine PAZDZIOR- VIGNERON, Arnaud LAMOTTE, Morgane LENGREND

**ABSENTS** : 2

Catherine POUGET, Sandrine LEDOUX

**PROCURATIONS** : 4

Véronique NICKELS à Gérard GROSLAMBERT, Catherine SFEIR-LAVIGNE à Paul FOURNIE, Arnaud LAMOTTE à Isabelle FENAUX- MILLOT, Morgane LENGREND à Lise COURTOIS,

**Rapporteur : Madame Isabelle FENAUX-MILLOT**

Acte de prévision et en même temps acte politique majeur, le vote du budget annuel conditionne l'action municipale. Le conseil municipal est associé à cette préparation budgétaire par l'intermédiaire du débat d'orientation budgétaire, en application de l'alinéa 2 de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Dans un contexte économique incertain, plus contraint que jamais (hausse des taux des emprunts, des matières premières et des couts de l'énergie), la

Ville de Chaumont se doit de réaliser des choix importants afin de rester attractive et préserver l'avenir de notre territoire. Les politiques publiques doivent être ajustées en faveur d'une sobriété énergétique et d'une sobriété de moyens.

La ville de Chaumont, centre majeur de centralité, a la volonté de développer son attractivité tout en préservant le pouvoir d'achat de ses habitants. Avec une maîtrise des taux : pour la 15<sup>ème</sup> année consécutive, je vous propose de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023. Par ailleurs, la ville poursuivra les aides en faveur des chaumontais : chèques sports, accès gratuit aux établissements culturels municipaux, et au profit du tissu associatif (450 associations, pour un volume de subventions de 3.5M€ dont 2.1M€ en aides directes) ...

La solidarité est aussi au cœur de la politique municipale notamment grâce à un soutien important aux associations caritatives, aux associations envers les personnes âgées (colis de Noël, séjours vacances seniors, partenariat avec l'Office des aînés) et une politique volontariste auprès des plus démunis (bons de Noël et aides sociales et alimentaires).

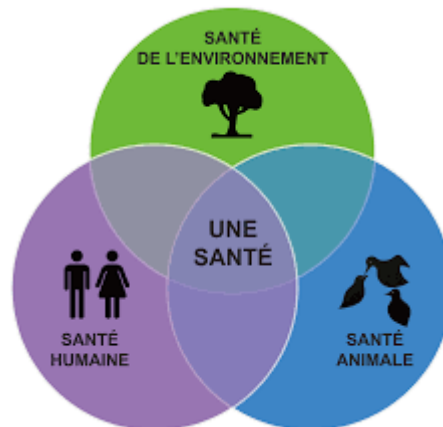
Dans ce contexte, je souhaite pouvoir en 2023 poursuivre nos actions en lien avec les trois grandes priorités suivantes :

- L'éducation avec
  - o La construction de la nouvelle école avec une autorisation de programme d'un montant d'environ 19M€ en complément de la poursuite du plan pluriannuel d'équipements des écoles (PPI de 5 millions d'euros sur 10 ans),
  - o L'accès au sport avec la préparation du plan pluriannuel d'investissement sur les équipements sportifs et la valorisation du label ville active et sportive,
  - o Et la culture avec la rénovation de la médiathèque (autorisations de programme d'un montant de 3.5M€), la poursuite des saisons culturelles, et la réflexion sur un label 100 % EAC (éducation artistique et culturelle). A noter par exemple, la création d'une CHAM au sein de l'école Moulin-Voltaire.
- L'environnement avec le développement de la biodiversité (verdissement des espaces publics, des écoles, et expérimentations menées par notre Centre Technique) et la préservation de nos ressources
- La santé. Sans être une compétence communale, la ville de Chaumont soutiendra le projet de construction d'un nouvel hôpital sur la ville centre, en cohérence avec le projet de gradation des soins. Elle sera présente aux côtés du Département, de la Région, et de l'Etat sur ce projet, mais aussi pour développer, avec les mêmes partenaires, l'accès à la santé en facilitant les projets d'implantation de professionnels.

Je souhaite vivement que notre politique s'intègre dans le concept « One Health ». Il s'agit de penser la santé, selon la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé » à l'interface entre celle de l'Homme, des animaux, et de leur environnement, à l'échelle locale nationale et mondiale. Cette manière d'aborder la santé permet de décliner localement le concept de penser l'ensemble du système et trouver des solutions qui répondent à la fois à des enjeux de santé et des enjeux environnementaux.

De plus, comme évoqué lors d'un précédent conseil municipal, je demande qu'un travail soit mené en 2023 afin de mettre en place un espace de réflexion sur cette thématique primordiale, espace dont la structure juridique reste à définir puisque la ville, vous le savez, n'est pas compétente en la matière. Comme je m'y étais aussi engagée lors du vote de la taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation d'incinération, la recette de cette taxe

estimée à environ 100 000 € sera affectée à ce sujet, avec comme prisme la mobilité douce, le cadre de vie, et la biodiversité...



En effet, la qualité de vie est un atout majeur de notre territoire ; atout sur lequel il est important de poursuivre notre action en offrant un cadre de vie agréable et paisible pour notre population et notamment ses composantes famille et séniors (30 % des Chaumontais ont 60 ans et plus).

Ville à la campagne, Chaumont est une ville où il fait bon vivre, et une ville active et sportive grâce à notre action, et celles conjuguées de nos administrés et des associations auxquelles ils appartiennent.

Ces orientations budgétaires vous sont présentées avec une capacité d'autofinancement préservée pour maintenir notre niveau d'investissement (soit environ 7M€) pour la valorisation de notre patrimoine, et ainsi participer à dynamiser l'économie et l'attractivité de notre territoire, en cohérence avec les politiques publiques de nos partenaires (Agglomération de Chaumont, Conseil Départemental, Conseil Régional, Etat...).

Compte tenu de la hausse sans précédent des coûts de l'énergie, et de notre ambition à nous inscrire dans une véritable démarche de développement durable, ces politiques devront être accentuées encore davantage en candidatant au « fonds vert » mis en place par le gouvernement dans le cadre de la Loi de finances 2023.

A cette délibération, est annexé le rapport d'orientations budgétaires présentant de façon détaillée nos projets et le contexte dans lequel s'inscrit cette année le vote du budget afin de développer l'attractivité et la qualité de vie sur notre territoire.

**Vu** l'avis de la commission « Ressources, Administration, Finances » en date du 28 février 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'entériner la tenue du débat ainsi que l'existence du rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2023.

Pour extrait conforme,



Christine GUILLEMY

CHRISTINE GUILLEMY  
2023.03.23 15:29:49 +0100  
Ref:20230317\_093402\_1-4-O  
Signature numérique  
le Maire

***Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.***